

Résumé - Programme des futurs leaders dans les Amériques (PFLA) 1^{er}, 2^e et 3^e cycle (court séjour)

Par le Bureau de l'international et du recrutement
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), Canada

1. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Les bourses PFLA offrent aux étudiants de l'Amérique latine et des Caraïbes des possibilités de réaliser des échanges de courtes durées pour effectuer des études ou de la recherche au premier cycle et aux cycles supérieurs universitaires.

En 2009, le Premier ministre Harper a annoncé le Programme des futurs leaders dans les Amériques (PFLA) pour favoriser le perfectionnement des ressources humaines et susciter une nouvelle génération de leaders dans les Amériques tout en renforçant les relations entre les établissements postsecondaires du Canada et ceux de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Cette bourse appuie également les objectifs du Canada envers les Amériques soit la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité ainsi que la prospérité dans la région.

2. PROGRAMMES ADMISSIBLES

Tous les programmes sont admissibles.

3. PAYS ADMISSIBLES

Les étudiants doivent être citoyens d'un des pays admissibles suivants :

Caraïbes : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Cuba, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Îles Vierges britanniques, Îles Caïmans, Jamaïque, Montserrat, République dominicaine, Saint-Kitts, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago, Îles Turques et Caïques;

Amérique du Sud : Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela;

Amérique centrale : Costa Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, Salvador;

Amérique du Nord : Mexique.

4. SITE INTERNET

Gouvernement du Canada :

<http://www.scholarships-bourses.gc.ca/scholarships-bourses/can/institutions/elap-pfla.aspx?lang=fra>

5. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

	1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle
Admissibilité et conditions	<p>Les étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> doivent être inscrits à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire d'un pays admissible pour toute la durée de l'échange et y payer les frais de scolarité; doivent être compétents dans la langue d'enseignement de l'établissement canadien (en anglais ou en français); qui ont obtenu la citoyenneté canadienne ou qui prévoient faire une demande de résidence permanente au Canada ne sont pas admissibles; qui participent déjà à un programme d'échange au Canada ne sont pas admissibles; déjà inscrits à un programme d'études dans une université ou un collège canadien ne sont pas admissibles. ne peuvent pas détenir simultanément d'autres bourses importantes du Gouvernement du Canada; <p>NOTE : Un accord entre l'établissement canadien et l'établissement d'origine du candidat doit être en vigueur au moment de la demande pour les étudiants au premier cycle. Pour les cycles supérieurs, l'accord n'est pas obligatoire, mais il est souhaitable.</p>
Durée	4 à 6 mois
Avantage	<p>Bourse de 7 200 \$ CAN, pour le 1^{er} cycle et les cycles supérieurs (4 mois d'études ou de recherche) Bourse de 9 700 \$ CAN pour les cycles supérieurs (5 à 6 mois d'études ou de recherche)</p> <p>La bourse couvre les dépenses suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> les frais pour l'obtention d'un visa, d'un permis d'études ou de travail; les billets d'avion aller-retour en classe économique; les frais d'assurance médicale; l'allocation mensuelle de subsistance; les livres, les fournitures scolaires et l'équipement requis, à l'exception d'ordinateurs.
Documents requis	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'intention : une brève lettre de la part du candidat, en anglais ou en français, décrivant la nature de la recherche ou des études qui seront effectuées, expliquant leur raisonnement pour étudier au Canada ainsi que leur choix d'établissement canadien, du programme et du superviseur. Le candidat doit aussi indiquer comment le programme d'études ou de recherche proposé contribuera à sa future carrière (maximum une page). Énoncé de confidentialité : une copie de l'Énoncé de confidentialité pour participants non canadiens signé par le candidat. http://www.scholarships-bourses.gc.ca/scholarships-bourses/non_can/notice-annonce.aspx?lang=fra Preuve de citoyenneté : une copie valide du passeport ou du document national d'identité; un acte de baptême n'est pas accepté. Preuve d'inscription à temps plein à l'établissement d'origine : une courte lettre de l'établissement d'origine ou d'un de ses départements, sur du papier officiel avec en-tête, en anglais ou en français, datée de moins de six mois, déclarant que le candidat est actuellement inscrit à un programme d'études à temps plein et continuera d'y être inscrit à son retour du Canada. Des copies des relevés de notes, de carte étudiante ou de lettre d'admission au programme ne sont pas admissibles (maximum une page). Lettre de soutien de l'établissement d'origine : une courte lettre, en anglais ou en français, du professeur de l'étudiant ou du directeur des relations internationales de l'établissement d'origine expliquant la nature des études et la façon dont le candidat et

	<p>son établissement bénéficieront de ce programme de bourses (maximum une page).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Relevé de notes universitaires (accompagné de traduction en français ou en anglais) • Copie du diplôme universitaire (accompagné de traduction en français ou en anglais) • Lettre d'invitation d'un professeur de l'UQTR : les demandes pour les étudiants aux cycles supérieurs doivent inclure une lettre du superviseur canadien indiquant sa volonté d'appuyer et d'encadrer le candidat (maximum une page). • Choix de cours pour les étudiants en session d'études. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/pgmw000.afficher_page_accueil?owa_type=P • Accord entre l'établissement canadien et l'établissement d'origine : une copie signée de ce document est obligatoire pour les demandes de premier cycle. Pour les demandes de cycles supérieurs, si l'échange est fait en vertu d'un accord signé, il est fortement recommandé de le soumettre avec le formulaire de demande. (L'UQTR se chargera de fournir ce document.)
Évaluation des candidatures	<p>Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le mérite académique des études ou des recherches proposées par le candidat; • les bénéfices à l'établissement d'origine, au superviseur et aux pairs; • les bénéfices à l'établissement canadien, au superviseur et aux pairs; • le renforcement des liens créés dans le cadre de l'échange.
Date limite	1 avril 2014 : Réception des candidatures sur le site web de l'UQTR. www.uqtr.ca/bourses-pfla
Arrivée des étudiants	Septembre 2014 ou en janvier 2015

6. PROCESSUS DE SÉLECTION – 2014-2015

	1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle
Février 2014	Début de l'appel de candidatures et promotion du PFLA auprès des établissements partenaires.
1 avril 2014	Réception des candidatures et analyse des dossiers par l'UQTR. Les candidatures devront être soumises sur le site internet suivant: www.uqtr.ca/bourses-pfla
30 avril 2014	Soumission des candidatures approuvées par l'UQTR sur le site du gouvernement du Canada.
Mai ou juin 2014	Notification d'octroi de bourses aux candidats sélectionnés.
Juin à août 2014	Processus de demande de permis d'études, de travail et de visa.
Septembre 2014 ou Janvier 2015	Début des études au Canada.

7. RESPONSABLE À L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

Anabel Demers

Conseillère en développement international – Responsable du programme PFLA

Bureau de l'international et du recrutement

Université du Québec à Trois-Rivières

3351, boul. des Forges, C.P. 500

Trois-Rivières (Québec) Canada G9A 5H7

Tél.: + 819-376-5011, poste 2365

Fax.: + 819-376-5024

Anabel.demers@uqtr.ca

www.uqtr.ca

www.uqtr.ca/bir